

# PRIX « IntégrAction Vaud » édition 2025

décerné par la Chambre Cantonale Consultative des Immigrés (CCCI)

## PARTICIPANTS

Toutes les collectivités et les personnes privées, suisses ou étrangères établies dans le canton de Vaud.

## OBJECTIF

Encourager et récompenser des actions ou des efforts exemplaires ayant favorisé :

- *L'intégration des étrangers*
- *La prévention du racisme*
- *Les relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les ressortissants suisses et étrangers.* (art. 1 de la loi du 23 janvier 2007 sur l'intégration des étrangers)

## CRITÈRES

- **Global**  
Projet prenant en considération les communautés notamment linguistiques, nationales, religieuses dans leur périmètre le plus étendu.
- **Participatif**  
Projet laissant le champ libre, de par sa forme et son contenu, soit par une participation directe, soit par l'identification de toutes et tous aux objectifs du projet.
- **Modèle**  
Projet n'étant pas lié uniquement à la durée du projet, mais permettant une projection ou des retombées à long terme.
- **Non exclusif**  
Projet s'adressant à un public au-delà d'une communauté bien précise. Toutefois, une exception peut être faite à condition que celui-ci représente un modèle à suivre par d'autres communautés.
- **Non lucratif**  
Les projets qui font partie d'un cahier de charges professionnelles ne peuvent pas être pris en considération (projets hors du cadre professionnel rémunéré).

## PRIX

Un prix est doté d'un montant global de Fr. 5'000.- offert par l'Etat de Vaud.

## CANDIDATURE

Formulaire électronique de dépôt de candidature disponible sur le site [vd.ch/ccci](https://www.vd.ch/ccci)

## JURY

Le jury est composé de personnalités publiques du canton et de membres de la CCCI.

## DÉLAI D'ENVOI

Le 15 août 2025

## REMISE DE PRIX

Le 13 septembre 2025 lors de la journée des Assises vaudoises de l'immigration

## VOIES DE RECOURS ET PROCÉDURES

Les décisions du jury ne font pas objet de recours.

Les gagnants sont contactés directement.